



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le deux octobre, le conseil communautaire légalement convoqué le 23/09/2025 s'est réuni, sous la présidence de Roger DENORMANDIE, Président

Membres en exercice : 60 – Présents : 38 - Votants : 47

Présents :

Jean-Claude BORZUCKI, Jean-Pierre BOURLET, Luc CABOUSSIN, Alain CARRASCO, Gérard CARRASCO, Brice CHANTRE, Jean-Pierre DELANNOY, Nadine DELATTRE, Roger DENORMANDIE, Régis DE RYCK, Jean-Paul FENOT, Martine FLON, Michel FORGET, Didier FRAPPAT, Jean-Claude GAUTRY, Fabrice GENON, Charles GODRON, Agnès GRANERO, Laurence GUERINOT, Stéphane GYARMATHY, Geneviève JACSONT, Gérard JAMBUT, Xavier LAMOTTE, Christine LEMORE, Julien MASSET, Yannick MAURY, Dominique MIRVAULT, Patricia MOREAU, Anastasia PODOROJNIY, Jean-Claude POTAGE, Daniel RAY, Corinne RIOTTE, Véronique SAMSON, Evelyne SIVANNE, Sandrine SOSINSKI, Christophe VERBRUGGE, Laure VERRIER, Nadine VILLIERS

Représentés :

Stéphanie BANOS donne pouvoir à Brice CHANTRE, André CAPMARTY donne pouvoir à Xavier LAMOTTE, Jean-Louis CHAIGNEAU donne pouvoir à Jean-Paul FENOT, Didier FENOUILLET donne pouvoir à Anastasia PODOROJNIY, Julie LEFEBVRE donne pouvoir à Charles GODRON, Joël PACHOT donne pouvoir à Dominique MIRVAULT
CHAINEAU Francis remplace CHARLES Sabine, BLONDEL Alain remplace DEMAEGDT Bruno, LUCQUIN Gilles remplace POULAIN Michel

„ Absents :

Raphaël BEAULIEU, Florence BENOIT, Pascal CAMUSET, Jean-Luc CHAPLOT, Marc CHAUVIN, Francis FLAMEY, Emric HERMANS, Cédric LESAGE, Carine LETERRIER, Thierry MONDO, Gisèle RICHARD, Serge ROSSIÈRE-ROLLIN, Georges SOUCHAL

Secrétaire de séance : Laurence GUERINOT

D_2025_4_4 Aménagement paysager et construction de 8 maisons individuelles pour personnes âgées – Avenants aux marchés publics de travaux – Autorisation de signature

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil communautaire n°D_2021_6_12 en date du 30 juin 2021 approuvant la construction de 8 logements pour personnes âgées et l'aménagement paysager, autorisant le Président à solliciter tous les partenaires financiers susceptibles d'accompagner ce projet, et ce, au plus haut taux et l'autorisant à signer tout document relatif à l'exécution de la délibération ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°D-2024-4-5 en date du 6 juin 2024 approuvant le programme de travaux et autorisant le lancement du marché public de travaux tel que présenté ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°D-2024-7-9 en date du 12 novembre 2024 portant attribution des marchés publics de travaux et autorisation de signature de ces derniers,

Vu les marchés publics de travaux signés en date du 09 décembre 2024,

Vu la délibération du conseil communautaire n°D-2025-1-9 en date du 25 février 2025 portant autorisation de signature d'avenants aux marchés de travaux,

Vu les projets d'avenants aux marchés publics de travaux, ci-annexés,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 22 septembre 2025,

Considérant que le marché public a été passé sous la forme d'un marché alloté en 12 lots définis comme suit :

- Lot n°1 : GROS OEUVRE - MACONNERIE
- Lot n°2 : VRD
- Lot n°3 : CHARPENTE - COUVERTURE
- Lot n°4 : MENUISERIE EXTERIEURE
- Lot n°5 : PLATRERIE
- Lot n°6 : MENUISERIE INTERIEURE
- Lot n°7 : ELECTRICITE
- Lot n°8 : PLOMBERIE - CHAUFFAGE – VENTILATION
- Lot n°9 : CARRELAGE
- Lot n°10 : PEINTURE - REVETEMENTS MURAUX
- Lot n°11 : SERRURERIE
- Lot n°12 : ESPACES VERTS

Considérant qu'il convient de statuer sur les projets d'avenants concernant les lots ci-dessous :

Lot N°	Entreprise attributaire	Montant initial du marché € HT	Avenant N°	Montant de l'avenant € HT	Objet de l'avenant	Plus-value ou moins-value cumulé par rapport au marché initial € HT	% cumulé d'augmentation ou minoration par rapport au marché initial
1	VAZ CONSTRUCTION	622 693.50	2	+ 23 252,24	Courette de ventilation des vides sanitaires + Isolation intérieure en chanvre	Moins-value	- 1.06
2	GOUVERNE	155 464.32	2	+ 1 548.52	Supplément plateforme géothermie	Plus-value	+ 13.07
4	LAMBERT MENUISERIE	97 920	1	+ 3 442	Transformation porte local technique + portes d'entrées provisoires	Plus-value	+ 3.52
5	AGENDE RENOV DESIGN (ARD)	85 798.16	1	+ 5 800	Trappes accès combles	Plus-value	+ 6.76
7	ARELEC 89	117 721.09	2	+ 4 514.97	Variante éclairage	Plus-	+ 6.71

					détection extérieure	value	
8	CLIMAGE	396 387,62	1	- 6 596.70	<i>Suppression Chappe liquide, éliers et mitigeurs Fourniture isolant thermique + fourniture et installation de compteurs de calories</i>	<i>Moins- value</i>	<i>- 1.66</i>
9	R.M.P.S	102 542	1	+ 843.60	<i>Carrelages + plinthes en remplacement du béton coulé</i>	<i>Plus- value</i>	<i>+ 0.82</i>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants aux marchés de travaux, tels que présentés ci-dessus et tels qu'annexés à la présente délibération ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (47 voix pour)

Le Président, Roger DENORMANDIE

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle – 77 000 MELUN, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance
Laurence GUERINOT

Le Président
Roger DENORMANDIE